

Le rapport Martin-Lalande

propose d'attribuer une adresse Internet à chaque Français

LE MONDE | 02.05.1997 à 00h00 • Mis à jour le 02.05.1997 à 00h00 | Par ANNIE KAHN

LE 12 NOVEMBRE 1996, le premier ministre avait donné quatre mois à Patrice Martin-Lalande, député RPR sortant du Loir-et-Cher, pour proposer des mesures nouvelles en faveur du développement d'Internet en France. Ce juriste de formation aura, à quelques jours près, respecté les délais. Son rapport de 80 pages, rendu public mercredi 30 avril, est une mine de propositions. Après la période des cris d'alarme et des grandes incantations, matérialisée par les rapports du conseiller d'Etat Isabelle Falque-Pierrotin, de Thierry Miléo (pour le Commissariat général du Plan), ou du sénateur Pierre Lafitte, évoquant chacun le retard français en matière d'utilisation des réseaux, l'heure est aujourd'hui aux idées concrètes.

La lettre de mission demandait une clarification des régimes juridiques et fiscaux dans le domaine du multimédia. Ces deux aspects sont donc traités avec précision. Mais pas seulement. Le député dresse une liste de « dix priorités pour développer l'Internet en France » (lire ci-dessous). Partant du principe que « l'information la plus efficace est celle de l'exemple donné », le rapport détaille les secteurs dans lesquels il est urgent de promouvoir le développement d'Internet : dans l'administration, l'éducation, et les entreprises en particulier. Les mesures préconisées pour atteindre ces objectifs sont pratiques, techniques, ou incitatives.

Pour accéder à Internet, encore faut-il en avoir les moyens. « Les pouvoirs publics doivent réfléchir à attribuer une adresse électronique à tous les Français », préconise ainsi le rapport. Parallèlement, il accorde une place importante à la mise en place d'accès publics dans les lieux « à caractère éducatif, scientifique et d'insertion » mais aussi dans les « bureaux de poste, gares, stations de métro, aéroports ». Ces accès, gratuits, pourraient « être animés par des animateurs volontaires multimédia issus du service volontaire national ».

PRÊTS À TAUX ZÉRO

Le secteur éducatif doit avoir un effet d'entraînement. Le rapport préconise d'« élargir le projet de connexion des collèges et lycées à l'ensemble des établissements, de l'école primaire à l'Université ». Pour inciter les entreprises, le rapport détaille longuement les aménagements qu'il faudrait inclure dans les décrets d'application du texte de loi sur le cryptage pour en faciliter l'usage. Il propose aussi des exonérations de charges pour les télétravailleurs.

Cet inventaire n'oublie pas les particuliers. Il propose l'octroi de prêts à taux zéro pour les ménages non imposables ou de réductions d'impôts pour les autres lors de l'acquisition de matériels informatiques communicants (modems seuls, ou ordinateurs avec modems). Quant

aux infrastructures, diverses mesures sont préconisées pour en abaisser le coût tant en ce qui concerne les télécommunications locales que les liaisons spécialisées.

Une fois traités les moyens, le rapport s'attarde sur le contenu. Dans ce domaine, le gouvernement dispose de plusieurs leviers. Il peut tout d'abord utiliser Internet pour diffuser gratuitement davantage de textes administratifs, le Journal officiel, en particulier, dont la diffusion de la version électronique a été concédée à la société ORT. Un contrat qu'il serait « souhaitable de renégocier au plus tôt » estime l'auteur du rapport. Il peut aussi « inciter France Télécom et les autres fournisseurs d'accès à transposer pour Internet le système du kiosque ».

Pour favoriser le développement d'une offre française, le rapport dresse une liste de mesures d'aides aux entreprises dans le secteur du multimédia en proposant « des allègements fiscaux aux créateurs d'entreprises multimédias ». Afin d'apaiser les craintes et de « lever les incertitudes juridiques », le rapport prend position en faveur de « l'autorégulation » à l'instar des préconisations des professionnels du secteur réunis précédemment par Antoine Beaussant en vue d'élaborer un « code de l'Internet ».

Publié en pleine turbulence électorale, il reste à souhaiter que ce rapport soit pris en considération quand sera venue l'heure des nouveaux arbitrages. Dans l'entourage du député, on se montre très optimiste : « Depuis qu'Alain Juppé a fait de l'utilisation des nouvelles technologies de communication un des thèmes de sa campagne, tout le monde dans l'administration s'est intéressé au rapport ! » Et du côté du ministère des finances, on qualifierait de « réalistes » les propositions de M. Martin-Lalande, dont un chiffrage financier serait en cours d'élaboration.

ANNIE KAHN

En savoir plus sur

http://www.lemonde.fr/archives/article/1997/05/02/le-rapport-martin-lalande-propose-d-attribuer-une-adresse-internet-a-chaque-francais_3755671_1819218.html#wW4ZCjK5zkBlbPuZ.99